



**Transparence: aperçu.
Assurance vie collective 2009.**

2009

Chiffres clés.

Assurance vie collective.

Depuis 2005, les compagnies d'assurance en Suisse sont tenues de publier l'évolution du domaine d'activité Assurance vie collective dans un compte d'exploitation séparé et de présenter la participation des institutions de prévoyance dans le résultat annuel. L'application des dispositions légales donne naissance à une grande quantité d'informations. C'est la raison pour laquelle nous avons répertorié dans cet aide-mémoire les principaux faits et chiffres.

Compte de résultat affaires vie collective Suisse de l'Helvetia

en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires	2009	
Encaissements des primes brutes acquises	1 956 851	
Prestations d'assurance	-1 246 066	
Variation des provisions actuarielles (y compris les renforcements)	-851 401	
3 Coûts de mise en œuvre	-77 933	
6 Produits des placements de capitaux (net)	297 154	
Résultat de la réassurance	-15 778	
Autres profits moins charges ¹	-3 384	
Résultat avant attribution au fonds d'excédents	59 443	
4 Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents	-25 303	
Résultat annuel (avant impôts)	34 140	

¹ Y compris la part des réassureurs dans les frais d'administration

1 Preuves du respect de la quote-part minimum

en 1 000 CHF	2009	
Recettes brutes	504 883	100.0%
Prestations directes en faveur des assurés	-320 630	
5 Renforcement de provisions techniques	-148 100	
4 Attribution au fonds d'excédents	-13 875	
Total des prestations en faveur des assurés	-482 605	95.6%
Résultat annuel		
Part des affaires rattachées à la quote-part minimum	22 278	4.4%
2 Part des affaires non rattachées à la quote-part minimum	11 862	
Prévoyance professionnelle (total)	34 140	

Questions et réponses.

Assurance vie collective.

1 Qu'est-ce que la quote-part minimum?

Les dispositions légales concernant la quote-part minimum stipulent que 90% au moins des revenus sont à utiliser en faveur des assurés, une mesure permettant de garantir à ces derniers une participation équitable au bénéfice réalisé par la compagnie d'assurance.

Les revenus réalisés de CHF 504.9 millions ont été utilisés à 95.6% en faveur des assurés. Ainsi, l'Helvetia dépasse nettement les exigences légales.

2 Quels contrats ne sont-ils pas rattachés à la quote-part minimum?

Les contrats qui disposent d'une réglementation contractuelle spéciale de la participation aux excédents ne sont pas rattachés à la quote-part minimum. Il s'agit notamment:

- des contrats avec propre compte de profits et pertes (autrement dit, les propres groupes de participation aux bénéfices);
- des contrats dans lesquels le preneur d'assurance assume lui-même le risque de placement.

3 A combien s'élèvent les frais?

La gestion des affaires vie collective a occasionné à l'Helvetia des dépenses de CHF 77.9 millions en 2009. Elles incluent les coûts du conseil à la clientèle, de la gestion des contrats et du traitement des cas de prestations. Des améliorations systématiques de l'efficacité ont permis de réduire progressivement ces frais; ils sont désormais inférieurs de CHF 4.4 millions à ceux de l'année précédente.

Répartis sur le nombre de personnes assurées, il en résulte des dépenses pour frais d'administration moyennes de CHF 437 par personne, soit 9% de moins que l'année précédente. Il s'agit ici d'une valeur moyenne pour tous les types d'assurances (assurance complète, assurance de risque, etc.), lesquels diffèrent en termes d'étendue de la couverture et par conséquent aussi de coûts.

4 Comment les clients participent-ils à l'excédent dégagé?

Le résultat annuel permet en premier lieu d'alimenter la réserve pour les participations futures aux excédents (fonds d'excédents vie collective). Cette réserve vise à offrir aux clients une participation stable aux excédents et à lisser les fluctuations liées à la marche des affaires. Son contenu peut être utilisé uniquement en faveur des assurés dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Les dotations au fonds d'excédents doivent bénéficier aux assurés dans un délai maximum de cinq ans.

En tout, CHF 25.3 millions du résultat commercial 2009 ont été crédités au fonds d'excédents, dont CHF 13.9 millions au domaine d'activité rattachés à la quote-part minimum.

Avec un total de CHF 163.4 millions, dont CHF 125.4 millions résultant des affaires rattachées à la quote-part minimum, la dotation du fonds d'excédents à la fin de l'année 2009 est excellente. Une participation satisfaisante aux excédents sera ainsi également possible dans les prochaines années.

5 Quel a été l'investissement dans la sécurité?

Le bon résultat 2009 a permis de rehausser les renforcements de provisions techniques dissous en 2008 à la suite de la crise des marchés financiers et de continuer à investir dans la sécurité des fonds de prévoyance. Ces renforcements tiennent notamment compte de l'augmentation de l'espérance de vie, mais aussi des lacunes de couverture qui naissent de la différence entre le taux de conversion des rentes légal et le taux de conversion des rentes exact d'un point de vue actuariel: la redistribution des revenus générés avec les avoirs de vieillesse des personnes exerçant une activité lucrative vers les rentes en cours va donc se poursuivre à l'avenir, malgré la décision de la votation populaire du 07.03.2010 de ne pas abaisser davantage le taux de conversion.

6 A combien s'élève le produit des placements de capitaux?

Après l'effondrement de l'an dernier, le produit des placements a atteint la valeur satisfaisante de CHF 311 millions bruts, ce qui correspond à un rendement de 2.9% sur les valeurs comptables. Toutes les catégories de placement du portefeuille très diversifié ont contribué de manière substantielle à ce résultat. Dans l'environnement actuellement prédominant du faible niveau des taux d'intérêt, l'immobilier et les hypothèques à terme fixe sont des piliers particulièrement précieux du revenu. La performance aux valeurs marchandes est de pas moins de 4.8%. Supérieure au rendement aux valeurs comptables de près de 2 points de pourcentage, elle est soutenue par l'évolution dynamique du cours des actions et par l'augmentation de la valeur du portefeuille obligataire induite par les taux d'intérêt.

Etat au 31.12.2009, en 1 000 CHF	brut ¹	net ²
Produit des placements de capitaux	310 652	297 154
Rendement sur valeurs comptables	2.90%	2.77%
Performance aux valeurs marchandes	4.83%	4.71%
Frais de gestion de fortune ³		1.2%

¹ Avant compensation des coûts de la gestion de fortune

² Après compensation des coûts de la gestion de fortune

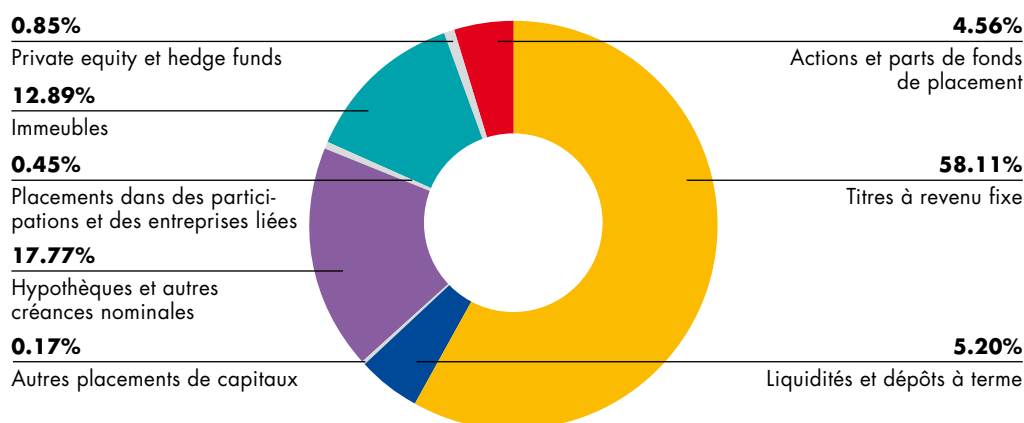
³ Les coûts de la gestion de fortune incluent tous les coûts internes en relation avec l'activité de placement et les frais externes (droits de garde, autres commissions, coûts des placements alternatifs, etc.).

Quelle est la composition des placements?

L'Helvetia fait résolument dépendre sa politique de placement de ses engagements dans les affaires vie collective. L'objectif ainsi poursuivi au travers d'une allocation d'actifs appropriée est triple: atteindre le taux d'intérêt minimal LPP, garantir les besoins de liquidité et assurer une couverture intégrale, à tout moment, de l'ensemble des droits découlant de l'assurance. Dès lors, les investissements doivent être principalement effectués dans des valeurs portant intérêts.

Allocation d'actifs

Portefeuille par catégorie de placement au 31.12.2009 (en % de la valeur comptable)



Questions et réponses.

Fondations collectives de l'Helvetia.

Les informations susmentionnées sont-elles également valables pour les clients des fondations collectives?

Les fondations collectives de l'Helvetia – Helvetia Fondation collective, Helvetia Prisma et Patria Fondation collective dans la Principauté du Liechtenstein – représentent environ 60% de l'ensemble des affaires de l'Helvetia dans le domaine vie collective. A l'exception des clients disposant d'un propre groupe de participation aux bénéficiaires, toutes les affiliations sont rattachées à la quote-part minimum. Sur la base du contrat d'assurance complète, que les trois fondations ont conclu pour garantir leurs engagements, les valeurs-clés telles que produits des placements, constitution de réserves et dépenses pour frais d'administration ne sont pas gérées par les fondations collectives mais par l'Helvetia. La preuve du respect de la quote-part minimum permet de répondre à la question de l'étendue de la participation des assurés des fondations collectives au résultat annuel.

Quel est le degré de couverture des fondations collectives?

Aucun degré de couverture n'est calculé pour les fondations collectives en raison du modèle d'assurance complète. Un contrat d'assurance avec l'Helvetia garantit aux fondations de pouvoir assumer leurs engagements à l'égard des assurés en tout temps et intégralement. Cela signifie également qu'une couverture insuffisante est exclue.

Informations détaillées sur le résultat annuel 2009

Cet aide-mémoire se concentre sur les principaux chiffres et informations sur le résultat annuel 2009 dans le domaine de l'assurance vie collective. Vous disposez évidemment des contenus détaillés du «Compte d'exploitation vie collective» et des rapports annuels de nos fondations collectives. Vous trouverez ces documents sur notre site Internet à l'adresse: www.helvetia.ch (chemin: Entreprises ▶ Prévoyance professionnelle ▶ Transparence).

Helvetia Assurances

St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001
www.helvetia.ch

